
De: "Pascal BLANCHON" <pbl@lalandelle.org>
À: "Camille BOUSQUIERES" <camille.bousquieres@mairie-albi.fr>
Cc: "Catherine Vincent" <CV@lalandelle.org>
Envoyé: Jeudi 9 Juin 2022 15:55:59
Objet: RE: Permis construire + délibération bail agricole

Bonjour,

Comme évoqué à l'instant par téléphone, je vous confirme notre accord sur l'ensemble des parcelles présentes au plan joint au message, ainsi que sur le montant du loyer.

Je vous confirme également notre besoin de sécuriser l'obtention de notre subvention FDI 2, avec l'accord rapide du permis de construire. Un accord donné en septembre et octobre, avec les délais de purge des recours des tiers jusqu'en novembre-décembre, serait de nature à nous faire perdre la subvention et remettrait en cause notre projet.

En l'espèce, il ne nous sera pas possible de signer le bail, sans avoir l'assurance de l'obtention du permis de construire.

Cordiales salutations,

Pascal Blanchon
Directeur Général
05 63 82 08 29
06 82 85 98 48